

Nouveau système d'agrément des programmes de domaines de compétence ciblée (DCC)

Sections de la FAQ

- [Pourquoi un nouveau système d'agrément des programmes de DCC?](#)
- [Quand le nouveau système d'agrément entrera-t-il en vigueur?](#)
- [Quelle incidence le nouveau système d'agrément aura-t-il sur le processus de visite d'agrément?](#)
- [À quelles attentes les programmes devront-ils répondre?](#)
- [Que se passe-t-il si un programme a des éléments à améliorer?](#)
- [Qu'est-ce que le CanAMS?](#)
- [Quelle incidence la transition a-t-elle sur les demandes des nouveaux programmes?](#)
- [Quels sont les nouveaux statuts d'agrément et suivis correspondants?](#)
- [Quels sont les nouveaux principes directeurs pour la prise de décisions sur le statut d'agrément et le suivi correspondant?](#)
- [Quel soutien est offert pour faciliter la transition vers le nouveau système d'agrément?](#)
- [Annexe A : Réforme de l'agrément des programmes de DCC par université](#)

Pourquoi un nouveau système d'agrément des programmes de DCC?

Le Collège royal a amorcé une réforme de l'agrément des programmes de DCC en réponse aux nombreux commentaires des intervenants de la communauté des DCC. Les commentaires formulés par ces intervenants dans les premières années suivant la création de la catégorie des DCC et les recommandations découlant de l'évaluation exhaustive de la catégorie des DCC menée en 2018 et des consultations nationales tenues en 2019 ont orienté l'élaboration du nouveau système. Les intervenants des DCC ont notamment fait ressortir les besoins suivants :

- **Numériser** le processus d'agrément des DCC;
- Offrir **plus d'outils, de formation et de soutien** dans le domaine de l'agrément;
- Simplifier les **normes d'agrément** et les **éléments de preuve qui y sont associés** de manière à préciser les attentes et à mieux refléter la nature particulière des programmes de DCC.

Le nouveau système d'agrément des programmes de DCC, mis au point à la lumière des commentaires reçus et s'harmonisant en principe avec les principales composantes du système CanERA (le cas échéant), comprend de nouvelles politiques et normes générales d'agrément, de nouveaux processus et un système électronique de gestion de l'agrément (CanAMS).



[Retour en haut de la page](#)

Quand le nouveau système d'agrément entrera-t-il en vigueur?

Comme pour le CanERA, **une mise à l'essai de tous les aspects du nouveau système** aura lieu, et ce, durant la visite d'agrément régulière des programmes de DCC à l'Université de Toronto (novembre 2020) et à l'Université de Montréal (mars 2021) (les préparatifs se poursuivent pour ces visites, le CanRAC évaluant activement les solutions à distance possibles, en étroite consultation avec les intervenants concernés). Les commentaires recueillis pendant les essais du prototype serviront à améliorer le nouveau système d'agrément.

Le nouveau système d'agrément des programmes de DCC devrait être **entièrement fonctionnel le 1^{er} juillet 2021** (c.-à-d. qu'il sera utilisé pour toutes les visites d'agrément). D'ici là, toutes les autres activités d'agrément des programmes de DCC seront fondées sur le système actuel (voir l'annexe A pour le calendrier de la réforme de l'agrément des programmes de DCC par université).

Les visites d'agrément étant basées sur les normes et les processus en place 12 mois avant l'activité, les **nouvelles d'agrément générales et propres à la discipline seront publiées** sur [le site Web du Collège royal](#) en juillet 2020. Les programmes de DCC agréés pourront aussi accéder, à tour de rôle, à leur **outil de collecte de données sur le profil des programmes** (qui remplacera le questionnaire préparatoire) dans le CanAMS au cours des prochains mois.

[Retour en haut de la page](#)

Quelle incidence le nouveau système d'agrément aura-t-il sur le processus de visite d'agrément?

	Qu'est-ce qui ne change pas?	Qu'est-ce qui est différent?
Normes générales d'agrément	<ul style="list-style-type: none">Il y a un seul ensemble de normes nationales applicables à tous les programmes de DCC de toutes les disciplines.	<ul style="list-style-type: none">Les normes ont été révisées et sont organisées selon une nouvelle structure ayant pour but de clarifier les attentes (c.-à-d. subdivisées en domaines, en normes, en éléments, en exigences et en indicateurs).Bien que plusieurs des attentes restent les mêmes, celles jugées inappropriées compte tenu de la nature des programmes de DCC ont été éliminées.
Normes d'agrément propres à la discipline	<ul style="list-style-type: none">Il y a un seul ensemble de normes nationales pour chaque discipline.Les attentes définies dans les normes restent les mêmes (<i>à moins qu'une discipline particulière ait apporté des</i>	<ul style="list-style-type: none">Les normes propres à la discipline sont organisées selon une nouvelle structure qui s'harmonise avec les nouvelles normes générales (c.-à-d. subdivisées en domaines, en normes, en éléments, en exigences et en indicateurs).



	<i>modifications n'ayant aucun lien avec la transition vers le nouveau système).</i>	
Soumission d'éléments de preuve	<ul style="list-style-type: none">Tous les programmes sont tenus de soumettre certains renseignements avant une visite d'agrément.	<ul style="list-style-type: none">Les renseignements sont soumis au moyen du CanAMS, le nouveau système électronique de gestion de l'agrément, qui remplace le « questionnaire préparatoire ».Les renseignements sont soumis à l'aide de deux outils : (1) l'outil de collecte de données sur le profil des programmes et (2) l'outil de collecte de données sur les éléments à améliorer (EAA).L'outil de collecte de données sur le profil des programmes est organisé par domaine, en fonction des normes. L'outil de collecte de données sur les EAA comprend les « faiblesses » relevées lors de la dernière visite d'agrément, en fonction des nouvelles exigences.
Participation des comités de DCC du Collège royal au processus d'agrément	<ul style="list-style-type: none">Les comités de DCC fournissent une rétroaction avant et après la visite d'agrément.La rétroaction est transmise aux programmes de DCC avant la visite d'agrément.	<ul style="list-style-type: none">Peu avant la visite d'agrément, les programmes de DCC doivent fournir une réponse écrite aux commentaires fournis par le comité de DCC concerné. Ils ont environ une semaine pour le faire.
Portion sur place de la visite d'agrément	<ul style="list-style-type: none">Les visiteurs d'agrément rencontrent divers intervenants des DCC et prennent connaissance des renseignements ne pouvant être fournis par l'intermédiaire du CanAMS pour des raisons liées au respect de la vie privée (c.-à-d., dossiers des stagiaires et procès-verbaux des réunions des comités et sous-comités de DCC).	<ul style="list-style-type: none">Deux visiteurs d'agrément sont affectés à l'évaluation de chaque programme.
Décision relative à l'agrément	<ul style="list-style-type: none">Les visiteurs d'agrément formulent une recommandation de décision d'agrément et de suivi aux fins d'examen par le Comité de l'agrément des DCC.Le statut d'agrément et le suivi recommandés sont communiqués peu après la	<ul style="list-style-type: none">Il y a de nouveaux statuts d'agrément et suivis correspondants (statut de Programme agréé avec suivi au moyen d'une visite d'agrément régulière, rapport des résultats du plan d'action, visite externe, etc.), y compris des définitions améliorées.Il y a de nouveaux principes servant à guider la prise de décisions.Un aperçu préliminaire de l'évaluation du respect de chaque exigence est fourni peu après la visite



	visite d'agrément, étant entendu que le statut et le suivi correspondant ne sont considérés comme finaux que lorsque le Comité de l'agrément des DCC rend sa décision.	d'agrément; cette évaluation n'est toutefois considérée comme finale qu'une fois la décision prise par le Comité de l'agrément des DCC.
Rapport d'agrément	<ul style="list-style-type: none">Un rapport d'agrément décrivant les conclusions des visiteurs d'agrément est fourni.	<ul style="list-style-type: none">Le rapport final de la visite d'agrément comprend le statut d'agrément et le suivi recommandés et finaux, une évaluation du respect de chacune des exigences, des pratiques d'excellence ou innovations (s'il y a lieu), et des conclusions sous forme de texte explicatif.

[Retour en haut de la page](#)

À quelles attentes les programmes devront-ils répondre?

Conformément à la pratique actuelle consistant à fournir aux programmes toutes les normes pertinentes au moins 12 mois avant une visite d'agrément, les nouvelles normes d'agrément générales et propres à la discipline des programmes de DCC **seront publiées sur le site Web du Collège royal en juillet**. Elles **n'entreront toutefois en vigueur qu'en juillet 2021**. Si les attentes énoncées dans les nouvelles normes d'agrément générales des programmes de DCC ont été modifiées afin de mieux refléter la nature particulière des DCC, les changements apportés aux normes propres à la discipline avaient pour seul but de réorganiser les attentes existantes selon une structure qui s'harmonise avec les nouvelles normes générales (à moins qu'une discipline particulière ait apporté des modifications n'ayant aucun lien avec la transition vers le nouveau système d'agrément).

À l'instar des normes d'agrément du CanERA, les normes d'agrément générales et propres à la discipline des programmes de DCC ont été **structurées en fonction d'un nouveau cadre d'organisation des normes** (c.-à-d. subdivisées en domaines, en normes, en éléments, en exigences et en indicateurs). Dans ce cadre, le domaine et l'élément ont une fonction organisationnelle, tandis que les normes définissent le résultat global à atteindre en se conformant aux exigences correspondantes (une définition est fournie pour chacun dans les normes générales). Aux fins d'une visite d'agrément, un programme voudra se concentrer sur les exigences et les indicateurs qui y sont associés. Dans le cadre du processus de visite d'agrément, les visiteurs d'agrément évalueront le respect de chacune des exigences. Voici les différentes possibilités :

- **Satisfait** : tous les indicateurs ont été atteints, à l'exception des indicateurs considérés comme exemplaires.
- **EAA-VAR** : au moins un indicateur n'a pas été atteint, ce qui a généré un élément à améliorer qui fera l'objet d'un suivi à la prochaine visite d'agrément régulière dans environ huit ans.
- **EAA-2 ans** : au moins un indicateur n'a pas été atteint, ce qui a généré un élément à améliorer qui fera l'objet d'un suivi dans deux ans au moyen d'un rapport des résultats du plan d'action ou d'une



visite externe. Un EAA-2 ans exige une décision d'agrément prévoyant un suivi autre qu'une visite d'agrément régulière.

[Retour en haut de la page](#)

Que se passe-t-il si un programme a des éléments à améliorer?

L'évaluation des exigences vise à être plus précise et à guider les efforts d'amélioration continue déployés par les programmes de DCC entre les visites d'agrément. Les programmes de DCC doivent s'efforcer de répondre aux attentes énoncées dans les normes; tout élément à améliorer (EAA) relevé a pour but d'aider à cerner et à mesurer leurs efforts d'amélioration continue. Ainsi, un programme **peut avoir des EAA qui ne nécessitent pas de suivi (par le Collège royal) jusqu'à la prochaine visite d'agrément régulière**. Le tout dépend de la nature de l'EAA relevé. Certains EAA pourraient quant à eux nécessiter un suivi avant la prochaine visite d'agrément régulière (au moyen d'un rapport des résultats du plan d'action ou d'une révision externe).

[Retour en haut de la page](#)

Qu'est-ce que le CanAMS?

Le CanAMS est le nouveau système électronique de gestion de l'agrément qui **prend en charge l'ensemble des activités d'agrément** pour le bureau des études postdoctorales, les programmes de DCC et les programmes de résidence. Au fil du temps, ce système permettra de réduire considérablement le travail à accomplir avant une visite d'agrément (p. ex., remplir le questionnaire préparatoire, qui s'avère très laborieux) ainsi que d'autres efforts d'amélioration continue nécessaires en facilitant la mise à jour régulière des renseignements sur les programmes.

Contrairement à la version initiale des outils de collecte de données sur le profil des programmes de résidence, les outils de collecte de données sur le profil des programmes de DCC (qui remplacera le questionnaire préparatoire et se trouvera sous l'onglet « Outil de collecte de données » dans le CanAMS) **sont organisés par domaine**, en fonction de l'organisation des nouvelles normes, **plutôt que par thème**. La réorganisation par domaine de l'outil de collecte de données sur le profil a été proposée par de nombreux intervenants de l'agrément des programmes de résidence. Les essais du prototype du nouveau système d'agrément des programmes de DCC permettront d'évaluer et d'améliorer le profil des programmes dans le CanAMS.

Le bureau des études postdoctorales, chargé de revoir et de vérifier l'exactitude des renseignements fournis, peut établir des lignes directrices sur l'entrée de données dans le CanAMS. Il est également responsable de l'établissement d'échéances internes pour remplir les outils de collecte de données dans le CanAMS afin de veiller à ce que ces outils soient finalisés à temps pour respecter la date limite fixée par le Collège royal dans le contexte d'une visite d'agrément précise.

[Retour en haut de la page](#)



Quelle incidence la transition a-t-elle sur les demandes des nouveaux programmes?

Après le 1^{er} juillet 2021, **toutes les demandes d'agrément de nouveaux programmes de DCC seront évaluées à l'aide du nouveau système** d'agrément, qui comprend les nouvelles normes et le CanAMS. **Jusqu'au 1^{er} juillet 2021, nous continuerons d'accepter les demandes traditionnelles** (c.-à-d. celles qui sont fondées sur les normes C actuelles et ne sont pas soumises au moyen du CanAMS).

Même si les demandes traditionnelles seront acceptées jusqu'au déploiement du nouveau système d'agrément, pour faciliter la transition vers ce système, **les demandes basées sur les nouvelles normes d'agrément devraient pouvoir être soumises au moyen du CanAMS d'ici la fin de 2020**. Ainsi, les programmes qui le souhaitent pourront entamer le processus de demande dans le nouveau système avant même son lancement. Veuillez toutefois noter que, bien que nous cherchions à déterminer comment nous pourrions *évaluer* ces demandes avant le déploiement intégral (c.-à-d. en nous appuyant sur la version de juillet 2020 des normes d'agrément), nous pouvons seulement nous engager à le faire après le 1^{er} juillet 2021 pour l'instant.

Pour avoir accès au CanAMS et à l'outil de collecte de données sur la demande, le **bureau des études postdoctorales doit être informé de l'intention de soumettre une demande**. Il en informera ensuite à son tour le Collège royal.

Les programmes qui souhaitent présenter une demande avant que les nouvelles demandes en ligne ne soient accessibles **peuvent décider d'utiliser le nouveau modèle de plan de curriculum pour les programmes de DCC** (plutôt que de fournir les renseignements exigés à l'annexe E et G de la demande existante). Ce modèle s'inspire de celui utilisé pour les programmes de résidence, mais a été adapté de manière à refléter la portée, l'envergure et la nature particulières des DCC. Comme pour les programmes de résidence, il constituera un important élément de preuve requis dans le cadre des visites d'agrément. Ainsi, il pourrait être utile pour les programmes de s'en servir pour amorcer la transition vers le nouveau système.

Voici les dates limites de réception des demandes traditionnelles (c.-à-d. celles qui ne peuvent être soumises au moyen du CanAMS) par le Collège royal (transmises par le bureau des études médicales postdoctorales) pour la prochaine année :

Date limite pour soumettre une demande au Collège royal	Examen par le Comité de l'agrément des domaines de compétence ciblée (CA-DCC)
30 juin 2020	20 octobre 2020
1 ^{er} décembre 2020	Hiver 2021 – fin février (à déterminer)
1 ^{er} mars 2021	Printemps 2021 – première moitié de mai (à déterminer)



30 juin 2021

Automne 2021 – première moitié de novembre (à déterminer)

[Retour en haut de la page](#)

Quels sont les nouveaux statuts d'agrément et suivis correspondants?

Statut d'agrément	Suivi	Définition
Programme agréé	Prochaine visite d'agrément régulière	Le programme de DCC a fait preuve d'un niveau acceptable de conformité aux normes. L'échéancier pour le suivi correspond à la prochaine visite d'agrément régulière¹ prévue dans le cycle d'agrément, et une amélioration continue de la qualité (ACQ) est attendue tout au long du cycle.
	Rapport des résultats du plan d'action (RRPA) <i>(remplace la catégorie de la visite interne obligatoire)</i>	Une amélioration est nécessaire pour un ou des éléments importants qui ont des répercussions sur la qualité globale du programme, exigeant un suivi avant la prochaine visite d'agrément régulière, et qui peuvent être évalués au moyen d'éléments de preuve soumis par le programme. Le processus de correction pour l'élément ou les éléments à améliorer est laissé à la discrétion de l'institution ; toutefois, les éléments de preuve soumis dans un RRPA doivent être suffisants pour démontrer la conformité aux exigences correspondantes et se limiter à l'information liée à l'élément ou aux éléments à améliorer recensés. Le suivi correspond à l'échéancier prévisible de deux ans établi dans le cycle d'agrément.
	Visite externe	Une amélioration est nécessaire pour un ou des éléments importants qui ont des répercussions sur la qualité globale du programme, exigeant un suivi avant la prochaine visite d'agrément régulière, et pour lesquels des pairs examinateurs externes peuvent faire une meilleure évaluation . Le besoin d'une visite externe pourrait se justifier entre autres par les facteurs suivants : <ul style="list-style-type: none">• Persistance de l'élément ou des éléments à améliorer (c.-à-d. que ce ou ces derniers avaient aussi été recensés lors d'au moins une visite d'agrément antérieure);• Nature de l'élément ou des éléments à améliorer (c.-à-d. qu'un examinateur externe à l'université pourrait en faire une meilleure évaluation);

¹ Un suivi à la prochaine visite d'agrément régulière ne signifie pas qu'un programme de DCC peut passer huit ans sans interagir avec le système d'agrément; par exemple, les normes décrivent en détail les attentes en matière d'efforts d'amélioration continue entre les visites d'agrément, les programmes de DCC reçoivent de l'information basée sur des sources de données intégrées tout au long du cycle, ce qui pourrait exiger une intervention, et les programmes de DCC doivent trouver des solutions pour les EAA recensés lors de la visite régulière.



- doute quant à la **surveillance**, par le programme ou l'institution, **de l'ACQ** du programme de DCC.

Le suivi **correspond à l'échéancier prévisible de deux ans** établi dans le cycle d'agrément.

[Retour en haut de la page](#)

Quels sont les nouveaux principes directeurs pour la prise de décisions sur le statut d'agrément et le suivi correspondant?

1. L'un des buts du système d'agrément des programmes de DCC est de donner une importance accrue à l'amélioration continue de la qualité (ACQ); les programmes de DCC doivent être tenus de s'engager dans un processus d'amélioration continue, avec le soutien de leur institution.
2. La possibilité devrait être envisagée, pour les programmes de DCC, de mettre en œuvre de façon progressive les nouvelles attentes décrites dans les *Normes générales d'agrément des programmes de domaines de compétence ciblée*; toutefois, les impératifs découlant du système actuel s'appliquent toujours :
 - Certaines attentes existaient déjà et elles n'ont pas changé (c.-à-d. qu'un programme demeure un programme);
 - Certaines exigences peuvent en tant que telles influencer sur la décision relative à l'agrément et au suivi (p. ex., le harcèlement et l'intimidation).
3. Les aspects suivants sont à considérer :
 - Persistance des EAA recensés;
 - Répercussions de ces EAA sur l'environnement d'apprentissage et l'intégrité du programme;
 - Rigueur du processus de visite interne de l'institution;
 - Volonté d'améliorer la qualité démontrée par le programme de DCC (p. ex., le programme a-t-il recensé les EAA et déploie-t-il les efforts appropriés pour les corriger?).

[Retour en haut de la page](#)

Quel soutien est offert pour faciliter la transition vers le nouveau système d'agrément?

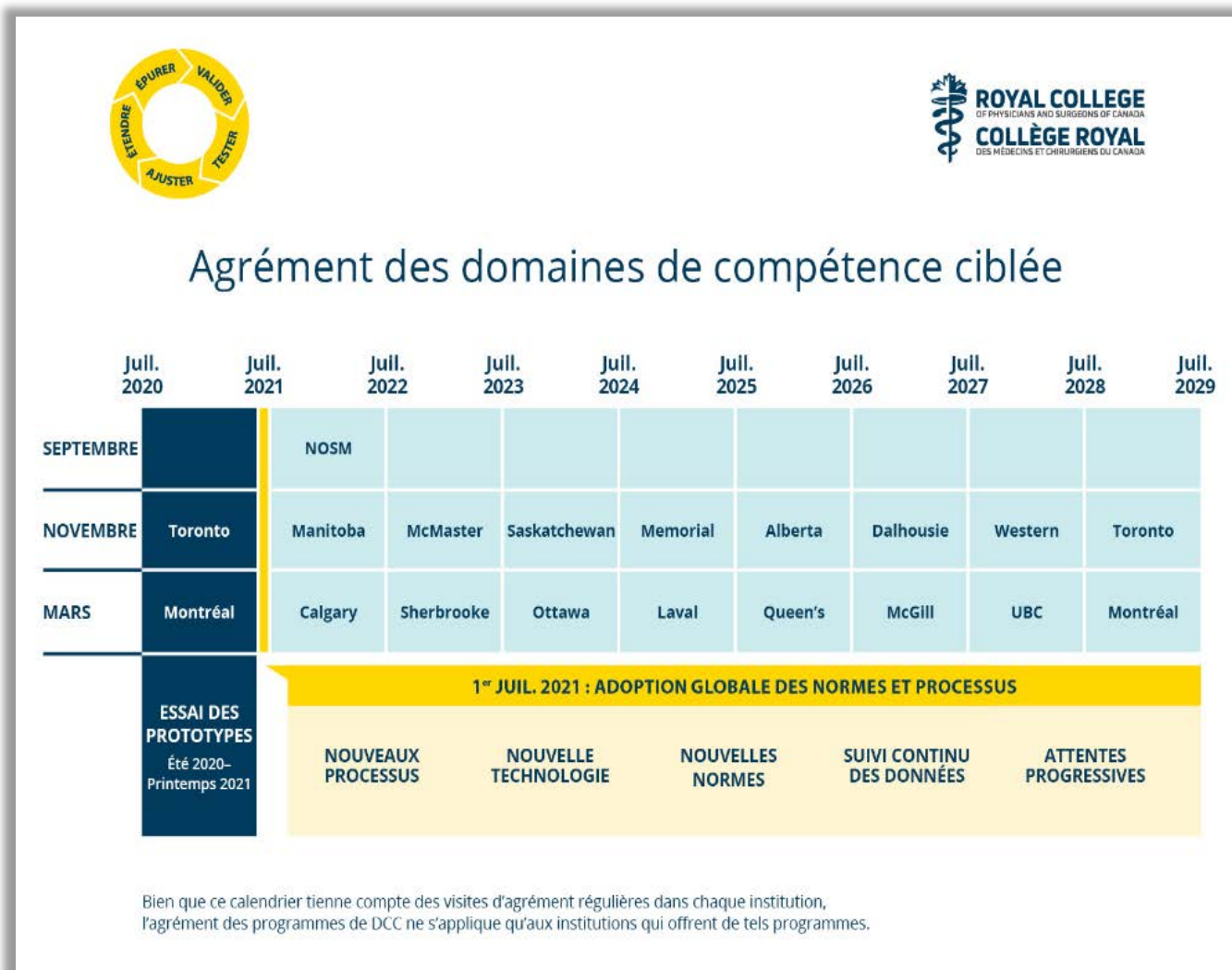
- **Bureaux des études postdoctorales** – Le Collège royal entre régulièrement en contact avec les bureaux des études postdoctorales. Ainsi, ces derniers communiqueront directement avec le Collège royal pour obtenir une réponse aux questions soulevées.
- **Rencontre préalable à la visite d'agrément** – Cette rencontre offre l'occasion de poser des questions au personnel du Collège royal au sujet d'une visite d'agrément à venir.
- **Module de formation en ligne pour le personnel universitaire** (www.canera.ca) – Ce module en ligne explique notamment comment ouvrir une session dans le CanAMS, naviguer dans le système et téléverser des documents. Il a d'abord été créé dans le contexte du CanERA (le nouveau système d'agrément des



programmes de résidence) et porte donc actuellement sur les programmes de résidence. Nous mettons toutefois à jour cette formation pour inclure des exemples propres aux DCC; la nouvelle version sera accessible dans les mois à venir. D’ici là, les renseignements présentés dans ce module demeurent pertinents pour les DCC. Il peut tout simplement y avoir certaines captures d’écran qui diffèrent légèrement de ce qui se trouve dans le CanAMS pour les programmes de DCC (p. ex., l’outil de collecte de données sur le profil des programmes de DCC sera organisé par domaine plutôt que par thème).

[Retour en haut de la page](#)

Annexe A : Réforme de l’agrément des programmes de DCC par université



[Retour en haut de la page](#)